

Critères de suivi de mise en œuvre de l'Accord pour Paix et la Réconciliation au Mali
(Original : Français) – 20 mars au 30 mai 2018

1. Questions politiques et institutionnelles :

Avancées notables dans l'établissement d'une architecture institutionnelle destinée à garantir la participation et l'inclusion de tous les citoyens maliens et permettre la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire.

Objectifs	Indicateurs de Progrès	Etat de Réalisation	Échéance	Observations
1.1 Mettre en place une architecture institutionnelle basée sur le principe de la libre administration et sur une plus grande représentation des populations au sein des institutions nationales.	1.1.1 Les autorités intérimaires chargées de l'administration des communes, cercles et régions du nord sont opérationnelles.	Partiellement réalisé	2017	Les autorités intérimaires sont opérationnelles au niveau des régions. La nomination consensuelle des autorités intérimaires au niveau des cercles est en cours entre les mouvements signataires. Une proposition de listes est attendue avant l'élection présidentielle.
	1.1.2 Le Gouvernement de la République du Mali a mis en place les collectivités territoriales, dotées d'organes élus au suffrage universel et de pouvoirs étendus, au travers de la modification de la loi sur la libre administration (93-008) et celle sur l'organisation administrative du territoire (2012-006).	En cours	2017	La nouvelle feuille de route pour la mise en œuvre du chronogramme d'actions prioritaires, adoptée le 22 mars 2018, prévoit une relecture après les élections présidentielles et avant les élections régionales, locales et communales.
	1.1.3 Le Gouvernement a mis en place pour chaque région une Assemblée régionale, élue au suffrage universel direct, assurant le transfert de compétences et de ressources.	En cours	2017	Des points divergents demeurent entre le Gouvernement et les mouvements signataires, entre autres, sur la préséance entre le Gouverneur et le Président du Conseil régional. La tenue des élections régionales, locales et communales est prévue en 2019.

<p>1.2 Définir les compétences, des collectivités territoriales en précisant les missions et les responsabilités respectives de l'État et des collectivités territoriales.</p>	<p>1.2.1 Le Gouvernement s'est assuré que chaque région est en mesure de créer et de gérer des équipements collectifs et des services sociaux de base.</p>	Réalisé		
	<p>1.2.2 Chaque région a élaboré un plan et un programme de développement économique, social et culturel et assurera l'aménagement de son territoire.</p>	Réalisé		
	<p>1.2.3 Chaque région prend en charge l'établissement et l'application d'un système de taxation adapté à sa structure économique et à ses objectifs de développement conformément à la législation en vigueur.</p>	En cours		<p>Elaboration en février 2018 du Projet de décret déterminant les modalités de transfert des services déconcentrés de l'Etat et des ressources y afférentes aux collectivités territoriales relevant de leurs domaines de compétences.</p> <p>Ce projet de décret est le fruit d'une concertation entre le ministère des Collectivités territoriales, les mouvements signataires et les partenaires sociaux.</p>

2. Questions de défense et de sécurité :

Mise en place et fonctionnement progressif des forces de défense et de sécurité inclusives et redevables envers les citoyens, respectueuses des droits de l'homme et de l'Etat de droit, renforçant la cohésion nationale et contribuant à la promotion de la sécurité régionale.

Objectifs	Indicateurs de Progrès	Etat de Réalisation	Échéance	Observations
2.1 Mettre en œuvre la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité.	2.1.1 Les décrets définissant la composition, les missions et le mode de fonctionnement de la Commission nationale du DDR (CNDDR), de la Commission d'intégration (CI) et du Conseil national pour la réforme du secteur de sécurité (CNRSS) sont adoptés.	Réalisé		
	2.1.2 La CNDDR, la CI et le CNRSS sont mis en place de façon inclusive et sont opérationnels.	Réalisé		
	2.1.3 La CNDDR, la CI et le CNRSS ont développé une nouvelle vision nationale de la défense et de la sécurité prenant en compte les facteurs locaux, nationaux et internationaux pertinents.	En cours		<p>La réunion de haut niveau relative à la réforme du secteur de sécurité (RSS) au Mali, organisée du 27-29 mars à Bamako, a débouché sur 3 documents:</p> <ul style="list-style-type: none">- La stratégie nationale de la RSS ;- Le concept sur la police territoriale ;- La vision nationale sur la reconstitution et le redéploiement des Forces de Défense et de Sécurité maliennes. <p>Finalisation attendue de ces documents début juin 2018 dans le cadre de la réforme globale de la RSS et de la mise en œuvre de l'Accord de paix.</p>

<p>2.2 Mettre en œuvre selon les principes directeurs indiqués dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et en conformité avec les normes internationales, les programmes de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants.</p>	<p>2.2.1 La CNDDR a élaboré un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), ainsi que de cantonnement, avec le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres partenaires.</p>	Réalisé		
	<p>2.2.2 La CI a mis en place un programme de soutien définissant les mesures nécessaires pour l'intégration des ex-combattants, et prenant en compte des dimensions transversales (genre, droits de l'homme et protection des civils).</p>	En cours		<p>Les parties maliennes se sont entendues sur tous les critères pour l'intégration et sur le quota de combattants à admettre au sein des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie, garde nationale, douane etc.). Cependant, les discussions se poursuivent sur le quota à intégrer dans les forces armées maliennes.</p> <p>Les parties maliennes ont convenu de finaliser cet aspect début juin 2018.</p>
<p>2.3 Reconstituer et redéployer progressivement les forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national</p>	<p>2.3.1 La Commission technique de sécurité (CTS) et le mécanisme opérationnel de coordination (MOC) ont présenté un plan de mise en œuvre des arrangements sécuritaires pour le nord, prévoyant le déploiement de patrouilles mixtes pour sécuriser le processus de cantonnement et DDR.</p>	Réalisé		
	<p>2.3.2 Sous l'égide du MOC, les unités mixtes composées de combattants des parties signataires et des forces de défense et de sécurité, notamment les unités anti-terroristes spéciales, sont opérationnelles et effectuent des patrouilles mixtes contribuant à la restauration de la sécurité.</p>	Partiellement réalisé	Premier semestre 2018	<p>Etablissement du bataillon du MOC à Gao; faute d'armes lourdes, celui-ci n'est toutefois pas pleinement opérationnel.</p> <p>Début d'opérationnalisation des unités mixtes du MOC à Kidal et Tombouctou, dont l'installation progressive a débuté le 30 avril 2018.</p>

	<p>2.3.3 Le redéploiement graduel sur l'ensemble du territoire malien des forces de défense et de sécurité reconstituées, est effectif et garantit le maintien de la sécurité et de l'ordre public.</p>	En cours		<p>Planification en cours du Plan de reconstitution et de redéploiement des Forces de Défense et de Sécurité maliennes entre les parties signataires.</p> <p>Les propositions sont prévues d'être finalisées d'ici début juin 2018.</p>
--	--	----------	--	---

3. Assistance humanitaire, développement socio-économique et culturel et fourniture de services sociaux de base :

Mise en place de structures et mécanismes destinés à assurer un développement local durable, solidaire et participatif.

Objectifs	Indicateurs de Progrès	Etat de Réalisation	Échéance	Observations
<p>3.1 Créer les conditions nécessaires pour faciliter le retour, le rapatriement, la réintégration et la réinsertion socio-économique de toutes les personnes déplacées et des réfugiées et faire bénéficier les populations des dividendes de la paix et renforcer la cohésion sociale et l'assistance humanitaire.</p>	<p>3.1.1 Mise en place des mécanismes de suivi des personnes déplacées et des réfugiées, en conformité avec les instruments régionaux et internationaux</p>	<p>En cours</p>		<p>Du 1er mars au 16 avril 2018, la Commission Mouvements de Populations a enregistré 1 947 personnes nouvellement déplacées à la suite de violences généralisées dans le centre du pays.</p> <p>Depuis janvier 2018, enregistrement de 1 237 rapatriés par la Direction nationale du Développement social avec l'appui du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR).</p> <p>Mise à disposition de tablettes pour améliorer l'enregistrement et le suivi relatif à la protection et aux documents d'Etat civil des rapatriés au niveau des 28 points d'enregistrement.</p> <p>Développement d'une plateforme informatique destinée à faciliter le suivi de cas de référencement par les agents de protection et d'Etat civil.</p> <p>Réalisation d'une cartographie des services de protection et formation des agents de protection et d'état civil sur les thématiques de protection, de référencement et d'utilisation de la plateforme.</p>

	<p>3.1.2 Une assistance humanitaire est apportée aux personnes les plus vulnérables (résidentes, retournées, déplacées et rapatriées) de manière neutre et impartiale dans les zones affectées par la crise, et les moyens de subsistance ainsi que la capacité de résilience sont améliorés.</p>	<p>En cours</p>	<p>Appui des Nations Unies et de ses partenaires au Gouvernement destiné à fournir une aide alimentaire à 155 000 personnes/mois dans les régions de Gao, Kayes, Koulikoro, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et Taoudénit.</p> <p>Les agences des Nations Unies et leurs partenaires ont reçu et traité 5 741 enfants souffrants de malnutrition aigüe modérée et 19 167 enfants atteints de malnutrition aigüe sévère, principalement dans les régions Centre et Nord du Mali.</p> <p>Réalisation de 13 105 accouchements assistés par un personnel qualifié et de 232 684 consultations curatives en faveur des populations grâce aux interventions des acteurs du cluster santé.</p> <p>Mobilisation des acteurs du secteur Abris et des Biens Non Alimentaires (BNA) a permis l'assistance d'environ 200 ménages en BNA et kits Wash, soit environ 1 330 personnes assistées, principalement dans les régions Centre et Nord du Mali.</p>
--	--	-----------------	---

	<p>3.1.3. Avec le soutien des acteurs humanitaires et de développement, dans le cadre du Plan d'urgence humanitaire 2015-2017 et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (UNDAF+), les dividendes de la paix sont apportées aux populations afin que les disparités socio-économiques interrégionales soient réduites avec un accès accru aux services de base dans les régions les plus défavorisées.</p>	En cours		<p>S'agissant du secteur Eau, Hygiène et Assainissement, les différents acteurs ont ciblé principalement les régions Centre et Nord du Mali avec 84 points d'eau potable réhabilités, réparés ou réalisés. Les programmes de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'hygiène ont ciblé 44 766 personnes.</p> <p>S'agissant de l'éducation, les partenaires de ce cluster apportent une réponse à la crise dans les régions du Nord et Centre : 52 écoles construites ou réhabilitées, 5 311 kits scolaires distribués, 214 dialogues communautaires organisés dans 31 communes par 6 partenaires pour la réouverture des écoles, et 22 622 enfants ont bénéficié du programme alimentaire des partenaires du cluster Education.</p>
<p>3.2. Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie spécifique de développement des régions du nord du Mali.</p>	<p>3.2.1 Mise en place d'une zone de développement des régions du Nord, dotée d'un Conseil consultatif interrégional composé des représentants des assemblées régionales et d'une stratégie spécifique de développement adaptée aux réalités socio-culturelles et géographiques et aux conditions climatiques.</p>	En cours	Mise en place des organes de gouvernances de la zone de développement après la mise en place des nouveaux conseils régionaux.	La note conceptuelle relative à la zone de développement des régions du Nord est en cours de rédaction. Les consultations entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population et les mouvements signataires se poursuivent.
	<p>3.2.2 Création d'un fonds de développement durable alimenté par les ressources promises durant la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue en octobre 2015, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.</p>	En cours	2017	Les textes ont été adoptés à l'Assemblée nationale et le décret d'application, qui précise les organes techniques, est à la signature.

	<p>3.2.3 Une agence de développement régional est mise en place dans chaque région et placée sous l'autorité du Président de l'Assemblée régionale pour assurer la maîtrise d'ouvrage et le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement en faveur des régions.</p>	Partiellement réalisé		<p>Les Agences de Développement Régional (ADR) dans chacune des régions du Nord sont en place, sauf pour Taoudenit et Ménaka.</p> <p>Rédaction des décrets portant création des ADR de Taoudénit et de Ménaka, dont la promulgation est envisagée après celle du décret créant les Collectivités territoriales de ces deux régions, lequel est en cours de finalisation pour examen et adoption le 31 mai à l'Assemblée nationale.</p>
	<p>3.2.4 Des conventions-programmes entre État et régions (CPER) sont conclues pour la mise en place de programmes d'investissements pluriannuels avec la participation des collectivités territoriales concernées.</p>	Partiellement réalisé	2016	<p>Six régions : Ségou, Sikasso, Tombouctou, Mopti, Gao et Kidal ont déjà signé leur CPER.</p> <p>Réalisation de missions de suivi sauf à Kidal par la Direction générale des Collectivités territoriales.</p>

4. Justice et Réconciliation :

Prévenir l'impunité et promouvoir une véritable réconciliation nationale, en assurant une assistance et un accès judiciaire et juridique au travers la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle et d'une réforme profonde du secteur de la justice, conformément aux normes et standards internationaux

Objectif	Indicateurs de Progrès	Etat de Réalisation	Échéance	Observations
<p>4.1 Organiser la Conférence d'entente Nationale sur les causes profondes du conflit.</p>	<p>4.1.1 Une Conférence d'Entente nationale inclusive sur les causes profondes du conflit est organisée avec le soutien du Comité de suivi de l'Accord pour permettre une véritable réconciliation nationale.</p>	<p>Réalisé</p>		
	<p>4.1.2 Une Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation nationale consensuelle est élaborée sur la base des résultats de la Conférence d'entente nationale.</p>	<p>Partiellement réalisé</p>		<p>Le 31 décembre 2017, le Président de la République a annoncé que la Charte pour la Paix, l'Unité et la Réconciliation nationale servira de document de référence pour la rédaction d'un projet de loi d'entente nationale qui accorderait l'amnistie à tous ceux impliqués dans une rébellion armée n'ayant pas commis de crimes de sang.</p> <p>L'examen et l'adoption dudit projet de loi sont prévus au mois de juin à l'Assemblée nationale.</p> <p>La Charte a toutefois été rejetée sous sa forme actuelle par la CMA.</p>
<p>4.2 Mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle.</p>	<p>4.2.1 La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) est opérationnelle et dispose d'antennes régionales dans tout le pays.</p>	<p>Partiellement réalisé</p>		<p>La CVJR a enregistré un total de 8 273 dépositions. Toutefois, aucune enquête de la CVJR n'a encore débuté.</p>

	<p>4.2.2 Une Commission d'enquête internationale est mise en place et opérationnelle.</p>	Partiellement réalisé	<p>Recrutement des trois premiers membres du Secrétariat de la Commission d'enquête internationale, dont le déploiement est prévu d'ici la fin du mois de juin.</p>
<p>4.3 Reforme la justice et renforcer l'État de droit en vue de permettre la valorisation des mécanismes de justice traditionnelle et auxiliaires, rapprocher la justice des justiciables et des victimes et mettre fin à l'impunité.</p>	<p>4.3.1 Le système judiciaire est renforcé pour rapprocher la justice des justiciables et des victimes.</p>	En cours	<p>La situation sécuritaire continue de contraindre certains magistrats à être temporairement installés dans d'autres juridictions ou de s'absenter de leur juridiction pour des périodes plus ou moins longues.</p> <p>S'agissant de la sécurité dans les prisons et de l'amélioration des conditions de détention:</p> <p>La Maison centrale d'arrêt de Bamako et la prison de Koulikoro – accueillant toutes les deux des présumés terroristes, ont lancé le développement d'un plan de défense et de sécurité, conformément à l'arrêté interministériel du 4 août 2017.</p> <p>Renforcement de la sécurité de la prison de Bamako, en particulier les ailes où sont détenus les terroristes présumés et autres prisonniers à haut risque.</p>

	<p>4.3.2 Les auteurs de violation des droits de l'homme sont poursuivis et condamnés conformément aux normes et standards internationaux.</p>	<p>En cours</p>	<p>La cellule du ministère de la Justice, Garde des sceaux en charge du suivi des violations et d'abus des droits de l'homme, continue de recevoir les cas transmis par la Division des droits de l'Homme de la MINUSMA. Au cours de la période considérée, 110 cas supplémentaires ont été transmis, portant le total à 367 pour la période de janvier 2017 à mars 2018. En termes de suivi, très peu de progrès et aucun cas n'ont enregistré d'avancées positives.</p> <p>Le Ministère de la Défense et des Anciens combattants a saisi le Procureur militaire de Mopti afin d'enquêter sur la mort de 14 personnes qualifiées de « suspects terroristes » lors d'une présumée tentative d'évasion dans la région de Mopti, en avril 2018.</p> <p>La Division a établi un mécanisme de suivi d'allégations de violations des droits de l'homme impliquant les Forces de Défense et de Sécurité maliennes avec le Chef d'Etat-Major Général des armées. Ce mécanisme a permis de retrouver 19 personnes arrêtées par les Forces de Défense et de Sécurité maliennes lors d'opérations de contre-terrorisme menées dans le centre du Mali entre février et mai 2018, et dont la Division n'avait pas de nouvelles. En revanche, 10 personnes continuent d'être portées disparues.</p>
--	--	-----------------	--

	<p>4.3.3 Les victimes des violations de droits de l’homme, y compris celles de violence sexuelle ou basées sur le genre, sont équitablement traitées par la justice, obtiennent réparations et bénéficient de nouvelles mesures de protection judiciaire.</p>	En cours		<p>De 2013 à 2016, au moins 135 personnes ont porté plainte pour des infractions constitutives de violence sexuelle liée au conflit commises entre 2012 et 2013, dans les régions du nord du Mali.</p> <p>Aucune victime n’a été interrogée par un magistrat. Aucun procès n’a été encore ouvert.</p>
	<p>4.3.4 Les dispositifs traditionnels et coutumiers sont intégrés dans la justice, sans préjudice du droit régalién de l’État.</p>	En cours		<p>Suite aux recommandations des ateliers destinés à élaborer une stratégie de mise en œuvre des activités de revalorisation de la justice traditionnelle et à adopter une feuille de route pour préciser le rôle des cadis dans l’administration de la justice (notamment en matière de médiation civile), un projet d’un montant de 300,000 USD a été élaboré et l’objet d’une validation lors d’un atelier les 24 et 25 avril avec le ministère de la Justice, Garde des sceaux.</p> <p>Ce projet prévoit, entres autres, l’organisation d’ateliers de sensibilisation sur la complémentarité entre la justice traditionnelle et la justice formelle dans les régions de Kidal, Mopti, Gao, Tombouctou, Ségou, Sikasso et Kayes et des fora de réflexion, d’ici à la fin juin 2018.</p>

	<p>4.3.5 Les institutions de régulation et de protection de droits spécifiques, telles que la liberté d'expression, de la presse et de la communication, sont en place ou renforcées et fonctionnent efficacement.</p>	Réalisé		
	<p>4.3.6 La Commission de lutte contre la corruption et la délinquance financière est mise en place.</p>	Réalisé		